

5.2.2 Le centre majeur d'activités de Sainte-Foy et ses environs

Le centre majeur d'activités (CMA) de Sainte-Foy regroupe un ensemble de composantes urbaines et de fonctions hautement structurantes. Stratégiquement localisé à l'entrée des ponts de Québec et Pierre-Laporte, il constitue, pour les visiteurs en provenance de la rive sud, le premier point de contact avec le cadre urbain de Québec. Il se distingue par une concentration significative d'activités répondant aux besoins d'une forte proportion de la population, dont trois centres commerciaux régionaux, de nombreux services ainsi que divers établissements administratifs publics ou privés longeant le boulevard Laurier. À ces établissements s'ajoutent des institutions majeures comme le campus de l'Université Laval et le pavillon CHUL du Centre hospitalier universitaire de Québec. Attirant quotidiennement de nombreux résidents, travailleurs et étudiants, le CMA de Sainte-Foy constitue le second pôle économique en importance après le centre-ville de Québec et une destination majeure à l'échelle métropolitaine.

Produit typique de l'urbanisme d'après-guerre, les milieux résidentiels entourant le CMA de Sainte-Foy présentent une densité d'occupation relativement faible. Malgré de récents projets résidentiels de haute densité, l'habitation unifamiliale demeure majoritaire. Le centre majeur d'activités a été préservé de cette forme d'occupation, mais l'habitation y est pour ainsi dire absente. Cette particularité met en évidence une autre caractéristique du plateau de Sainte-Foy, qui se démarque par une faible mixité des fonctions. Le même phénomène subsiste sur le campus de l'Université Laval.

Dans un autre ordre d'idées, le plateau de Sainte-Foy a essentiellement été développé en fonction des déplacements motorisés. D'une part, les axes autoroutiers qui traversent le plateau génèrent des coupures importantes et contribuent à accroître les difficultés de déplacement des piétons. C'est le cas de l'autoroute Robert-Bourassa qui constitue un obstacle entre le campus et les centres commerciaux. Les autoroutes Henri-IV et Duplessis créent aussi une rupture dans le tissu urbain et entretiennent des relations déficientes avec les milieux adjacents. D'autre part, l'espace public n'est pas suffisamment convivial pour les piétons et les cyclistes, qui ressentent parfois de l'inconfort et de l'insécurité alors que les trottoirs sont souvent déficients. En outre, le manque d'encadrement, la largeur et la configuration du boulevard Laurier favorisent les déplacements rapides et limitent par le fait même les possibilités d'interactions avec le milieu urbain. La route de l'Église, le chemin des Quatre-Bourgeois et le chemin Sainte-Foy requièrent aussi une attention particulière dans le but d'en améliorer la convivialité. Enfin, le maillage incomplet du réseau de rues, la dimension importante des îlots et la présence de terrains vacants contribuent à accroître les distances de marche.

La Ville souhaite intervenir en priorité au sein de centre majeur d'activités de Sainte-Foy et ses environs. Elle veut favoriser son renforcement au moyen de la consolidation et de la densification du milieu construit, du développement de la fonction résidentielle, de l'intégration des divers modes de transport et de la réalisation d'aménagements plus conviviaux pour les différents usagers de l'espace public.

Valoriser le secteur des ponts à titre d'accès majeur de la ville

À l'heure actuelle, le rôle d'accès majeur du secteur des ponts n'est pas mis en évidence par l'aménagement urbain, qui ne favorise ni l'accès aux établissements touristiques adjacents ni leur mise en valeur. En collaboration avec le ministère des Transports du Québec (MTQ) et la Commission de la Capitale nationale (CCNQ), la Ville souhaite qu'un concept d'aménagement soit développé pour le secteur des ponts, dans une perspective de mise en valeur des entrées de ville. Elle veut collaborer au développement d'une stratégie de requalification et de développement pour les terrains localisés de part et d'autre des voies d'accès aux ponts. Elle souhaite également soutenir la vitalité des établissements touristiques existants en favorisant leur visibilité et leur accessibilité. Le réaménagement de l'avenue des Hôtels devrait contribuer à la mise en valeur des établissements d'hébergement et à l'amélioration de l'environnement de vie des usagers. Il apparaît d'ailleurs souhaitable de

favoriser le développement et la diversification des usages en place. Les fonctions incompatibles avec cette vocation devront être remplacées progressivement.

Pistes d'action

- En collaboration avec la CCNQ et le MTQ, développer un concept d'aménagement et de mise en valeur pour le secteur des ponts et intégrer ce dernier à un programme particulier d'urbanisme (PPU);
- Confirmer la vocation touristique du secteur de l'avenue des Hôtels en insistant sur l'attrait que représente le Parc Aquarium du Québec, en consolidant la fonction hôtelière et en améliorant l'accès aux établissements en place;
- Consolider le développement des milieux adjacents aux voies d'accès aux ponts en valorisant les terrains vacants ou désaffectés à des fins compatibles avec la vocation première du secteur des ponts;
- Valoriser et améliorer l'accès à la gare de Sainte-Foy;
- Rechercher des moyens d'atténuer les impacts visuels et sonores associés à la gare de triage du Canadien National.

Favoriser une meilleure intégration au milieu urbain des axes autoroutiers traversant le plateau de Sainte-Foy

La Ville désire atténuer l'effet de coupure et les nuisances sonores, visuelles et environnementales générés tant par l'autoroute Duplessis que par l'autoroute Henri-IV. Ces dernières ont aussi pour conséquence d'isoler une partie du plateau de Sainte-Foy, soit la portion de la paroisse Saint-Mathieu comprise au sud du chemin des Quatre-Bourgeois. Pourtant stratégiquement localisée directement à l'ouest du centre majeur d'activités, cette dernière comporte encore d'importantes superficies de terrains disponibles pour le développement, notamment en bordure de l'autoroute Henri-IV. Une réflexion approfondie s'impose pour valoriser et encadrer l'utilisation future de ce secteur.

La Ville favorisera également la réalisation d'aménagements permettant d'améliorer les échanges entre les quartiers localisés de part et d'autre des autoroutes, d'embellir leurs abords. Ainsi, elle soutient les efforts du MTQ, qu'elle accompagne au même titre que la CCNQ dans le cadre de l'élaboration d'un Schéma directeur pour l'entrée de la Capitale. Elle appuie également la CCNQ qui souhaite mettre en valeur le corridor de l'autoroute Duplessis, une intervention qui s'inscrit dans la volonté de la CCNQ de développer un Parcours d'accueil à la colline parlementaire.

La CCNQ recommande de prendre en compte la configuration de l'autoroute Duplessis et l'effet qu'elle produit en regard de la perspective urbaine globale. Elle entend redonner une échelle humaine à l'ensemble du parcours cérémoniel en réalisant des aménagements distinctifs contribuant à l'embellissement des paysages et par l'intégration d'un marquage lumineux et de pavoiement.

Le tronçon de l'autoroute Robert-Bourassa compris au sud de la rue de la Terrasse est davantage intégré au tissu urbain puisque, contrairement aux autoroutes Duplessis et Henri-IV, il ne se présente pas sous forme de tranchée ouverte. Néanmoins, son aménagement, son faible encadrement bâti, sa largeur et sa configuration demeurent caractéristiques d'une voie de transit. Ce tronçon de l'axe Robert-Bourassa requiert des interventions visant à le rendre plus convivial pour l'ensemble des usagers. À moyen terme, sa transformation en boulevard urbain permettra d'accroître les liens entre la zone d'affaires du boulevard Laurier, le quartier Saint-Denys et le campus de l'Université Laval tout en sécurisant les déplacements des piétons et des cyclistes.

Pistes d'action

- Profiter de toute opération majeure de réfection du MTQ pour améliorer l'intégration des autoroutes Henri-IV et Duplessis, tout en atténuant leurs impacts sur la qualité des milieux de vie et le paysage urbain;

- Poursuivre les études et les échanges avec le MTQ concernant la transformation en boulevard urbain du tronçon de l'autoroute du Robert-Bourassa localisé au sud de la rue de la Terrasse;
- Évaluer et établir les possibilités de développement et d'occupation des terrains vacants compris entre les autoroutes Henri-IV et Duplessis, au sud du chemin des Quatre-Bourgeois;

Valoriser, consolider et rendre plus conviviaux le centre majeur d'activités et les principales artères

La Ville souhaite rendre le centre majeur d'activités de Sainte-Foy plus convivial afin d'accroître le bien-être des personnes qui le fréquentent. L'aménagement d'espaces de détente pour les usagers et les employés du secteur est déjà projeté. Le boulevard Laurier devra faire l'objet d'aménagements distinctifs, à la hauteur de son rôle d'accès urbain majeur. La Ville accordera une attention particulière à la qualité de l'affichage à proximité des ponts et le long du boulevard Laurier. Elle favorisera l'ouverture des centres commerciaux sur l'extérieur, la continuité des cheminements piétonniers internes et externes ainsi que la réduction des distances à parcourir entre les accès et les trottoirs. Les aménagements destinés aux usagers du transport en commun devront être arrimés aux réseaux piétonniers et devraient être compatibles avec l'intégration d'un tramway. Globalement, la Ville cherchera à densifier et à restructurer le cadre bâti tout en complétant la trame urbaine de manière à mieux relier les quartiers adjacents. Elle préconise l'insertion de constructions sur les terrains sous-exploités et la subdivision des îlots de grandes superficies, dont le quadrilatère Hochelaga/Germain-des-Prés/Laurier/Lavigerie.

La Ville veut améliorer les conditions de déplacement des piétons et des cyclistes sur les principales artères du plateau de Sainte-Foy tout en gérant de façon appropriée l'important flux de circulation automobile. Elle souhaite revoir l'aménagement des traverses et des cheminements piétonniers de manière à les rendre sécuritaires et agréables. Dans certains cas, elle évaluera la possibilité de réduire la largeur de la chaussée. Outre le boulevard Laurier, elle souhaite aussi bonifier l'aménagement des artères principales suivantes : le boulevard Hochelaga, la route de l'Église, le chemin des Quatre-Bourgeois et le chemin Sainte-Foy.

La Ville souhaite que les principales artères du plateau de Sainte-Foy bénéficient d'un encadrement bâti approprié, suffisamment continu et proportionnel à la voie de circulation qu'il borde. Les constructions incompatibles avec le secteur, en raison de leur fonction ou de leur petit gabarit, sont appelées à être remplacées graduellement. On devra porter une attention particulière à la conception des édifices de plus fort gabarit afin d'assurer une cohabitation harmonieuse et respectueuse avec les secteurs construits voisins présentant une plus faible densité. Les stationnements qui bordent les différentes artères du plateau gagneraient à être relocalisés progressivement. Les espaces publics et les principaux carrefours devront recevoir un traitement particulier. Des alignements d'arbres, des aménagements paysagers attrayants ainsi que des éléments de mobilier urbain et un éclairage personnalisé pourront également être introduits.

Pistes d'action

- Réaliser une planification d'ensemble pour le centre majeur d'activités de Sainte-Foy dans le but de planifier la consolidation de son développement, son renforcement et sa mise en valeur et intégrer ce secteur à un programme particulier d'urbanisme (PPU).
- Définir et appliquer des critères concernant la qualité de l'architecture dans le centre majeur d'activités de Sainte-Foy et ses environs; assujettir ce secteur à des mesures de contrôle appropriées;
- Poursuivre, en partenariat avec le MTQ et la CCNQ, les démarches entreprises en vue de réaménager et de mettre en valeur cette entrée à la capitale;
- Planifier le réaménagement global du boulevard Laurier et considérer différents moyens de bonifier les aménagements en rive du boulevard Hochelaga, de la route de l'Église, du

chemin des Quatre-Bourgeois et du chemin Sainte-Foy; profiter de tout projet de réfection d'infrastructures pour réaliser ces travaux de réaménagement;

- Poursuivre les efforts visant le renforcement de la desserte en transport en commun sur l'axe Laurier par l'intégration de voies en site propre convenant à l'implantation du tramway.

Consolider le quartier Saint-Denys-du-Plateau

La Ville entend favoriser la diversification de l'offre en logement et accroître la densité construite au sein du secteur Saint-Denys-du-Plateau. Elle poursuivra les démarches entreprises auprès de l'Université Laval pour permettre la réalisation d'un développement résidentiel de densité moyenne et élevée sur une portion des terrains vacants présents dans la portion nord-est du quartier. En bordure immédiate de l'axe Robert-Bourassa, il apparaît opportun de poursuivre l'implantation de centres de recherche, de manière à favoriser l'émergence d'un axe du savoir à la frange du campus. La Ville souhaite améliorer la perméabilité du quartier Saint-Denys et faciliter les déplacements piétons vers les établissements de service adjacents sans pour autant générer un transit indésirable. Pour ce faire, elle préconise le parachèvement de la trame de rues et le développement de liens piétonniers et cyclables, mettant à profit les espaces verts qui subsistent au centre du quartier. Enfin, les propriétés de la Défense nationale bordant le boulevard Hochelaga devront faire l'objet d'une requalification globale afin de valoriser et de tirer profit du potentiel du secteur, par l'implantation de bâtiments de plus fort gabarit et l'accroissement des densités d'occupation. Une densification des abords des artères qui traversent le secteur, dont la route de l'Église, s'avère pertinente. Cette densification devra cependant se faire dans le respect des milieux construits de plus faible densité situés en marge des artères.

La Ville favorisera la consolidation de la zone de services locaux localisée à l'ouest de la route de l'Église, à l'intérieur du quadrilatère Henri-IV – des Quatre-Bourgeois – de l'Église – Hochelaga. Cette volonté est justifiée par l'envergure de certains des établissements qui s'y trouvent et par le potentiel de développement que recèle le secteur. La Ville souhaite consolider et valoriser les différents équipements publics et communautaires compris dans ce quadrilatère. Elle souhaite également réduire la taille de cet îlot imposant, mettre à profit son potentiel et diversifier les fonctions qui s'y trouvent dans une perspective de renforcement de sa vocation publique et institutionnelle. Elle considérera également l'ajout d'habitation dans cette zone à fort potentiel.

Piste d'action

- Réaliser une planification détaillée pour assurer la consolidation, le développement des terrains vacants ainsi que la requalification de certaines portions du tissu résidentiel du quartier Saint-Denys et intégrer ce secteur à un programme particulier d'urbanisme (PPU).

Assurer une meilleure intégration du campus de l'Université Laval dans le tissu urbain

L'Université Laval contribue à la notoriété et au dynamisme de la ville de Québec. Malgré son influence indéniable, le campus s'apparente à une ville dans la ville. Il demeure insuffisamment intégré au milieu urbain et ne bénéficie pas d'une visibilité à la mesure de son importance. On note la présence de vastes terrains vacants ou non aménagés au pourtour du campus et l'absence de percées visuelles intéressantes. Le maillage du réseau de circulation interne est relativement indépendant de la trame de rues publiques, ce qui contribue à son isolement. Par ailleurs, le campus est peu adapté aux piétons. Son surdimensionnement et l'éloignement des bâtiments impliquent de longues distances de marche dans un environnement peu convivial et mal adapté à la rigueur des hivers québécois.

Pour l'ensemble de ces raisons, la Ville souhaite poursuivre les efforts qu'elle a entrepris par le passé pour favoriser une meilleure intégration du campus et sa mise en valeur, le tout en collaboration avec l'Université Laval. Cette dernière a d'ailleurs mis sur pied une commission

d'aménagement, la CAMUL, dont le mandat consistait à planifier le développement futur de son campus. Dans le cadre de consultations menées en février 2004, la Ville a eu l'occasion de signifier à la CAMUL ses principales préoccupations par rapport à la place et à l'intégration du campus dans la ville.

En février 2005, l'Université Laval dévoilait le Plan directeur d'aménagement et de développement du campus de l'Université Laval. Fruit d'une année de travail, cet outil vise à favoriser l'amélioration du cadre de vie universitaire, l'ouverture du campus sur la ville et la mise en valeur de son identité propre. Les recommandations de ce plan directeur sont, dans l'ensemble, conformes aux orientations énoncées par la Ville en ce qui concerne l'aménagement et le développement du secteur du plateau de Sainte-Foy.

Afin de mettre en valeur le campus et de lui assurer une meilleure intégration au milieu urbain, la Ville a formulé les recommandations suivantes à la CAMUL :

- *Établir de meilleures relations entre le campus et le milieu urbain par l'implantation de bâtiments et la réalisation d'aménagements à caractère urbain au pourtour du campus;*
- *Restructurer et marquer par une signalétique particulière l'ensemble des accès au campus, réaménager les artères publiques adjacentes de manière à les rendre plus conviviales pour les piétons et les cyclistes;*
- *Faire de l'axe Robert-Bourassa un véritable boulevard urbain afin de réunifier le campus et le quartier Saint-Denys;*
- *Intégrer les divers modes de déplacement en favorisant la polyvalence des voies de circulation et rendre les parcours conviviaux et sécuritaires pour l'ensemble des usagers;*
- *Consolider le réseau de circulation interne de manière à améliorer la perméabilité du campus, à favoriser son intégration à la trame urbaine et à renforcer ses liens avec les pôles d'activités et les quartiers adjacents;*
- *Prévoir des mesures d'atténuation de la vitesse sur l'ensemble du réseau de circulation du campus pour décourager toute forme de transit et maintenir la convivialité des lieux pour les piétons;*
- *Contribuer à l'animation du campus par l'ajout d'usages susceptibles de profiter de la proximité de l'université (centres de recherche) ou de répondre aux besoins des citoyens et des usagers du campus (fonction résidentielle);*
- *Valoriser et intégrer au milieu urbain les boisés présentant un potentiel en les dotant d'aménagements compatibles avec leur conservation et susceptibles de les rendre accessibles et sécuritaires;*
- *Privilégier le transport en commun, la marche et le vélo comme principaux modes de déplacement sur le campus;*
- *Faire de l'axe central nord-sud un lieu privilégié de contact entre le public et l'université, annoncer la présence du campus dans la ville au moyen de percées visuelles et explorer divers moyens d'en assurer l'animation.*

Certaines facettes du plan directeur interpellent davantage la Ville, qui pourrait être appelée à collaborer avec l'administration universitaire afin de préciser la nature des interventions à réaliser. De façon générale, les sujets susceptibles de faire l'objet de réflexions conjointes sont :

- l'arrimage entre le réseau de rues municipal, les parcours piétonniers et cyclables municipaux et du campus;
- la desserte en transport en commun et les itinéraires privilégiés sur le campus;
- la restructuration des différents accès au campus;
- le développement des terrains compris dans la partie nord-est du campus;
- l'aménagement d'une interface reliant le boisé du pavillon Louis-Jacques-Casault et le quartier Saint-Thomas-d'Aquin;
- le développement de la fonction de recherche aux abords de l'axe du Robert-Bourassa;
- le réaménagement et le développement des terrains appartenant à l'Université Laval en périphérie du campus, notamment ceux à l'ouest de l'axe Robert-Bourassa.

Piste d'action

- Maintenir une collaboration soutenue avec le conseil d'administration et les commissions représentant l'Université Laval, dont la CAMUL, afin d'assurer la mise en valeur du campus et son intégration au milieu urbain.